

# ASSEMBLEE NATIONALE

7 février 2005

---

AÉROPORTS - (n° 1914)

## AMENDEMENT

N° 121

présenté par

MM. POIGNANT, BEAUGENDRE, Mme BOURRAGUÉ, MM. CUGNENC, DIARD,  
DIÉBOLD, DOMERGUE, ESTROSI, FENEUIL, GILLES, GODFRAIN, GRAND, HERTH,  
HUYGHE, JEANJEAN, KERT, LECOUC, Mme LOUIS-CARABIN, M. MALLIÉ, Mme PAIX,  
M. PHILIP, Mme RIMANE, MM. RIVIÈRE, TIAN et VIALATTE

-----  
**ARTICLE 7**

Dans la première phrase du premier alinéa du II de cet article, substituer aux mots :

« la cession »

les mots :

« l'apport ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'apport est la plus pertinente des modalités de cession.